

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

Présents : C. BONNAT, A.CAILLOT, V. FRICONNET, R. DANIEL, E. ROULAUD, E. GOURLAOUEN Y. CHERBEIX P. MEYNARD M.L. ANDRIEUX M.L. JACQUEMENT M. AUBRUN A. DANIEL G. JACQUEMENT

Excusée : E.GOURLAOUEN (procuration donnée à E.ROULAUD)

Secrétaire de séance : E. ROULAUD

La séance débute à 20 h 04.

Arrivée de Mmes ANDRIEUX Marie Laure et DANIEL Amélie à 20 h 06.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE LA CHASSE

Le Maire explique que ce projet sera désormais intitulé "**Maison des Associations**" et donne les principaux détails techniques de celui-ci, qui serait implanté au niveau des terrains de tennis. Il s'agirait d'un bâtiment photovoltaïque constitué de deux parties, dont une partie serait destinée aux besoins de l'A.C.C.A. et l'autre partie pouvant être proposée au milieu associatif ou à des artisans qui en feraient la demande.

Yannick CHERBEIX prend la parole pour exposer les besoins de l'A.C.C.A., ainsi que ses possibilités d'aide au financement. Ce projet sera soumis à l'avis de l'A.C.C.A. lors de son Assemblée Générale, qui doit avoir lieu dans quelques jours. L'Association confirmera ou non sa participation à celui-ci.

Ce bâtiment serait loué à l'A.C.C.A. via un bail emphytéotique

Après en avoir débattu et procédé au vote, le Conseil approuve à l'unanimité, la poursuite de l'étude de ce projet.

MISE EN PLACE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE POUR LES ELUS

Le Maire informe le Conseil que les Communes sont dans l'obligation de conclure un contrat d'assurance portant sur la protection fonctionnelle des élus, c'est-à-dire la protection contre les attaques dont ils font l'objet ou lorsqu'ils sont mis en cause dans l'exercice de leur mandat, selon l'article 104 de la loi du 27/12/2019 dite « Engagement et proximité »

Ce contrat doit couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts résultant des obligations de protection fonctionnelle à l'égard u Maire et des élus.

Le Maire propose de demander aux assureurs suivants :

- GROUPAMA
- MAIF
- SMACL

Après en avoir discuté, le conseil donne son accord à l'unanimité pour consulter les assureurs énoncés ci-dessus, puis souscrire un tel contrat.

Le Maire informe le Conseil que le contrat d'assurance actuel, qui porte uniquement sur la Responsabilité Civile des Elus, vient à échéance le 1^{er} Octobre prochain. Celui-ci n'étant pas suffisant au niveau des garanties, le Maire propose de le résilier 2 mois avant, comme le prévoit les conditions particulières, soit le 1^{er} Août au plus tard.

Une lettre recommandée sera donc envoyée à AXA par la secrétaire pour résilier ce contrat.

QUESTIONS DIVERSES

1) Création d'un groupe de travail consacré au stationnement des véhicules dans le Bourg :

Consécutivement au problème de stationnement récurrent dans le Bourg, le Maire propose de constituer un groupe de travail, qui sera chargé d'étudier des alternatives. Celles-ci seront ensuite proposées au Conseil, lors d'une prochaine réunion.

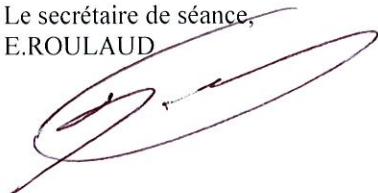
Les élus suivants souhaitent faire partie de ce groupe de travail :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| • Alain CAILLOT | * Michèle AUBRUN |
| • Marie-Laure JACQUEMENT | * Eric ROULAUD |
| • Georges JACQUEMENT | * Marie Laure ANDRIEUX |
| • Romain GUINEBERT | * Véronique FRICONNET |

Accord du Conseil pour désigner les personnes ci-dessus.

Séance levée à 21 h 40

Le secrétaire de séance,
E.ROULAUD



Le Maire,
C.BONNAT

